

Carburants: Nouvelles hausses à la pompe

• Dès le 16 avril, 33 centimes pour le gasoil et 14 centimes pour l'essence

• Pour le fioul industriel, 24,59 dirhams de plus sur la tonne

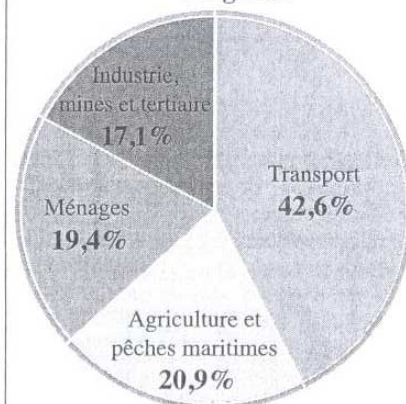
• Le plan d'aide financière aux taxis toujours en stand by

GASOIL, essence et fuel... les prix des trois produits devaient augmenter ce mercredi 16 avril. Pour le premier, la hausse sera de 33 centimes le litre. Le calendrier de «démantèlement» progressif de la compensation du gasoil publié au Bulletin officiel n° 6222 du 16 janvier 2014 avait prévu une hausse de 40 centimes. Mais comme son cours a baissé à l'international, la hausse a été moins importante. La décompensation du prix du gasoil avait commencé en janvier 2014 et

devrait s'achever en octobre prochain. A cette date, le gouvernement compte ramener la subvention de ce produit à 0,80 dirham par litre. Pour les autres produits, les hausses sont de 14 centimes le litre d'essence et de 24,59 dirhams la tonne de fioul. Des augmentations qui ne risquent pas d'être du goût des opérateurs ni des syndicats qui démarrent aujourd'hui les réunions avec le gouvernement. Pour ces derniers, l'indexation des prix des produits pétroliers sur les cours internationaux érode le pouvoir d'achat. Ce point est d'ailleurs inscrit parmi leurs principales revendications.

Un sondage réalisé par le Centre marocain de conjoncture auprès d'un échantillon d'industriels (voir aussi L'Economiste du 10 avril 2014) relève que les mesures prises par l'Etat en matière de décompensation auront des effets négatifs sur les prix, la production et la compétitivité. Plus de 85% d'entre eux

Répartition de la consommation du gasoil



Source : Cour des comptes

Le secteur du transport reste le premier consommateur du gasoil, suivi de l'agriculture et les ménages. En 2012 et 2013, chaque ménage utilisant un véhicule diesel aurait bénéficié respectivement de 3.422 DH et 2.440 DH au titre des subventions allouées à ce produit

estiment qu'elles auront des répercussions négatives à la fois sur les prix, la production, la compétitivité, et les conditions de vie des ménages.

L'impact se fait déjà sentir sur certaines activités : les briquetiers, les céramistes, la filière sucrière... Pour la Cosumar, l'augmentation du fioul depuis 2012 est jugée assez pénalisante et l'entreprise demande une augmentation du prix du sucre. Elle prévoit une reconversion fuel-charbon à moyen terme. Une opération qui nécessitera 1 milliard de dirhams et un délai de réalisation de 5 ans, selon les déclarations de son management (cf. L'Economiste N° 4252 du 10/04/2014).

La décompensation du prix des produits pétroliers n'est ainsi considérée positive que pour le budget de l'Etat. Elle a été recommandée par le Fonds monétaire international et saluée par l'agence Fitch Ratings qui a maintenu la note souveraine

du Maroc à BBB- stable. Pour l'agence, cette décision reflète «l'engagement du gouvernement de mener les réformes structurelles à leur terme». Elle devrait ainsi permettre de réduire le déficit budgétaire et de renouveler la ligne de précaution et de liquidité (elle prendra fin début août) du FMI.

Ces nouvelles hausses risquent de provoquer l'ire des professionnels du transport. Le gasoil est le principal poste des charges d'exploitation dans le fret routier comme dans le transport de voyageurs. La part du transport dans la consommation du gasoil est de 42,6%, alors que celle de l'essence ne dépasse pas 7,6%. Il est le premier consommateur du gasoil au Maroc en raison de l'importance et de l'état du parc utilisé : 407.803 véhicules dont 88.070 pour le transport public de voyageurs et 318.733 pour le transport de marchandises. Les opérateurs ont mis en place un mécanisme de calcul des niveaux des augmentations à appliquer. Ils n'ont d'ailleurs pas hésité à revoir leur tarif en mars. Surtout en l'absence d'une concrétisation des mesures revendiquées: gasoil professionnel via la restitution d'une partie de la TIC sur le carburant, hausse du taux de TVA sur le gasoil de 10 à 20% et le maintien de sa récupération par les entreprises du transport routier...

Pour les exploitants des taxis 1re et 2e catégorie ainsi que les bus, une convention a été conclue pour une aide financière trimestrielle. Une enveloppe de 2 milliards de dirhams est budgétisée mais aucun montant n'a été déboursé pour l'instant. Le blocage serait lié à la mise en place du dispositif. □

Khadija MASMOUDI